

# Régimes d'État

## Régime de rentes du Québec ou de pensions du Canada

Les prestations du Régime de rentes du Québec/de pensions du Canada (RRQ/RPC) sont fondées sur le salaire reçu et les cotisations versées au cours de votre vie active.

Les prestations du RRQ/RPC dépendent également de votre âge au moment du départ à la retraite. Vous avez droit à une pleine rente si vous prenez votre retraite à 65 ans; cependant, vous pouvez recevoir une rente réduite dès 60 ans ou encore une rente bonifiée après 65 ans. Les prestations, versées mensuellement, sont rajustées le 1er janvier de chaque année pour tenir compte de la hausse du coût de la vie.

- Visitez le site de [Retraite Québec](#) ou de [Gouvernement du Canada](#) pour plus d'information.

## Sécurité de la vieillesse

La Sécurité de la vieillesse (SV) est un régime qui prévoit le versement d'une pension à taux fixe à laquelle vous devenez admissible à 65 ans sous réserve du respect de certaines exigences de résidence au Canada. Les prestations peuvent être réduites ou éliminées si votre revenu excède certains montants.

Cette pension est versée mensuellement et est rajustée tous les trimestres pour tenir compte de la hausse du coût de la vie.

- Visitez le site de [Gouvernement du Canada](#) pour plus d'information.